

Le pourquoi de la création de l'association L.N.C

(Laissez Nous Camper)

A Belle-île-en-mer se dirige-t-on sur une ségrégation sociale ?

Cet été 2015, des agents de l'ONCFS se sont présentés auprès des propriétaires/campeurs sur terrains privés, extrêmement nombreux sur Belle-Isle en mer. Il leur a alors été notifié verbalement qu'une interdiction de camper serait mise en place et appliquée à partir de l'année 2016. La grande majorité des campeurs ont ainsi eu la visite de ces agents sans que leur soit notifiée la raison de cette interdiction, la ou les législations en vigueur ni l'autorité qu'ils représentaient. De plus, dans certains cas, les agents ont précisé le non-respect de cette interdiction serait passible d'une amende de plusieurs milliers d'euros. Il est également à préciser qu'à ce jour, aucun propriétaire n'a encore reçu un courrier stipulant cette interdiction. On reste ainsi dans un flou, soigneusement entretenu par les pouvoirs publics.

Suite à ces visites, certains campeurs se sont immédiatement tournés vers les municipalités et les maires afin d'obtenir des explications précises sur ces visites et menaces. La première de ces réunions publique a eu lieu à la mairie de Sauzon en juillet 2015 et ce sont plus de 50 personnes qui ont été reçues ce jour-là par le maire. Mr Norbert Naudin a assuré les campeurs de son soutien et précisé ne pas comprendre le pourquoi de l'intervention de ces agents. La même réunion a ensuite eu lieu à la mairie de Bangor à la fin du mois de juillet et Mme Annick Huchet a également assuré de son soutien les campeurs. Il a également été précisé qu'une réunion à la préfecture était prévue pour le mois de septembre 2015 et que ce sujet serait abordé. Malgré nos demandes, aucun retour n'a été fait à ce jour au sujet de cette réunion.

Suite à plusieurs demandes, nous avons pu également obtenir une carte du découpage en zones classées et inscrites de Belle-Isle en mer. Cette carte de très mauvaise qualité graphique empêche toute bonne compréhension de ces zones. Il apparaît cependant très clairement que les zones rouges précédemment définies en 1978 ont été découpées de manière extrêmement arbitraire et modifiées de manière à permettre certaines constructions et installations. Notre objectif n'est pas bien sûr de réaliser un inventaire exhaustif de ces constructions mais on peut tout de même citer le village «Pierre et vacances» de Port Andro ainsi que le golf de Belle-Isle en mer. De plus, il suffit de réaliser le tour de l'île en bateau (ce que certains membres de notre réseau ont fait) pour observer des hôtels et villas construits en zone rouge ainsi que des piscines. Ces constructions et «passe-droits» nous apparaissent clairement aller à l'encontre des sites classés : «les sites classés, protégés, relèvent des procédures particulières en raison de leurs qualités paysagères ou patrimoniales, leur intérêt légendaire ou pittoresque. Ce patrimoine fragile constitue un atout économique en terme d'attractivité touristique, de qualité de vie et de développement durable ».

Nous campeurs, sommes ainsi extrêmement inquiets et en colère suite à ces différents événements. Dans l'urgence de l'été, une poignée de volontaires a réussi à rassembler les contacts de nombreux campeurs belle-islois ainsi qu'à lancer une pétition pour le maintien du camping dit «sauvage» à Belle-Isle en mer. Cette pétition a recueilli à ce jour 1192 signatures et le réseau de campeurs en contact via internet comporte aujourd'hui plus de 250 propriétaires de terrains. Avec la fin de l'été et le départ des campeurs, le mouvement aurait pu s'essouffler mais les membres de ce petit réseau souhaite poursuivre cette lutte et nous projetons ainsi de nous constituer en Association loi 1901 avant la fin de l'année afin de devenir un interlocuteur officiel et crédible aux yeux des pouvoirs publics, poursuivre notre action et faire connaître du grand public cette démarche liberticide des autorités en place

Soutenez l'action de l'association L . N . C (Laissez Nous Camper)

Adhérer